

Fribourg, le 19 août 2022

## Avant-projet de modification de la loi sur l'énergie LEn

---

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Le PLR remercie le Conseil d'Etat de de l'avoir consulté dans le cadre de l'Avant-projet de modification de la loi sur l'énergie. La modification proposée de l'art. 5 al. 7 de la LEn est à notre sens tout à fait pertinente. L'extinction de l'éclairage public durant une certaine partie de la nuit pour réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie semble être une évidence. En précisant que l'extinction nocturne peut être complète ou dynamique et qu'elle devra s'appliquer dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent, l'Avant-projet laisse suffisamment de souplesses aux communes concernées. Celles-ci pourront mettre en œuvre la loi en fonction des contraintes propres à leur situation.

Le délai de mise en œuvre qu'il est prévu d'inscrire dans le règlement sur l'énergie, à savoir 2028, est raisonnable. Il conviendra de spécifier de manière précise quelles sont les exceptions, en lien avec la sécurité notamment.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

**AU NOM DU PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG**



Alexandre Vonlanthen  
Président



Savio Michellod  
Secrétaire général

**Contacts :**

- Sébastien Dorthe, député, 079 688 58 31
- Savio Michellod, député, 079 793 48 65

Par courriel : [sde@fr.ch](mailto:sde@fr.ch)